

3152 Infirmiers autorisés/infirmières autorisées

Ce groupe de base comprend les infirmiers autorisés, les infirmiers praticiens, les infirmiers psychiatriques autorisés et les finissants d'un programme en sciences infirmières qui ne sont pas encore autorisés (infirmiers diplômés/bacheliers). Ils dispensent des soins infirmiers aux patients, offrent des programmes d'éducation en soins de la santé et fournissent des services consultatifs concernant des questions relatives à l'exercice en sciences infirmières. Ils travaillent dans divers milieux, y compris les centres hospitaliers, les établissements de soins de santé, les établissements de soins prolongés, les centres de réadaptation, les cabinets de médecins, les cliniques, les organismes communautaires, les entreprises et les maisons privées, ou ils peuvent être des travailleurs autonomes.

Exemples d'appellations d'emploi

- agent/agent de prévention des infections
- agent/agent de prévention des infections en milieu hospitalier
- chercheur infirmier/chercheuse infirmière en sciences infirmières
- conseiller/conseillère en soins infirmiers
- consultant/consultante en soins infirmiers
- coordonnateur/coordonnatrice de la prévention des infections en milieu hospitalier
- évaluateur/évaluatrice de soins infirmiers
- hygiéniste d'hôpital – soins infirmiers
- infirmier autochtone/infirmière autochtone
- infirmier autorisé/infirmière autorisée
- infirmier autorisé/infirmière autorisée – centre d'appels
- infirmier autorisé/infirmière autorisée – santé publique et communautaire
- infirmier autorisé/infirmière autorisée (catégorie spécialisée)
- infirmier autorisé/infirmière autorisée d'établissement industriel
- infirmier autorisé/infirmière autorisée en santé communautaire
- infirmier autorisé/infirmière autorisée en santé publique
- infirmier autorisé/infirmière autorisée infosanté
- infirmier autorisé/infirmière autorisée télésanté
- infirmier bachelier/infirmière bachelière
- infirmier bachelier/infirmière bachelière – cabinet de médecin
- infirmier bachelier/infirmière bachelière – santé au travail
- infirmier bachelier/infirmière bachelière en soins privés
- infirmier chercheur/infirmière chercheuse
- infirmier clinicien spécialisé/infirmière clinicienne spécialisée
- infirmier clinicien/infirmière clinicienne
- infirmier diplômé/infirmière diplômée
- infirmier diplômé/infirmière diplômée – cabinet de médecin
- infirmier diplômé/infirmière diplômée – santé au travail
- infirmier diplômé/infirmière diplômée en soins privés
- infirmier enseignant/infirmière enseignante
- infirmier immatriculé/infirmière immatriculée

- infirmier itinérant/infirmière itinérante
- infirmier missionnaire/infirmière missionnaire
- infirmier moniteur/infirmière monitrice
- infirmier occasionnel/infirmière occasionnelle
- infirmier praticien/infirmière praticienne
- infirmier praticien/infirmière praticienne de formation supérieure
- infirmier praticien/infirmière praticienne en soins de courte durée
- infirmier praticien/infirmière praticienne en soins de santé primaires
- infirmier psychiatrique autorisé/infirmière psychiatrique autorisée
- infirmier religieux bachelier/infirmière religieuse bachelière
- infirmier religieux diplômé/infirmière religieuse diplômée
- infirmier religieux/infirmière religieuse
- infirmier scolaire/infirmière scolaire
- infirmier spécialiste/infirmière spécialiste en soins respiratoires
- infirmier technicien/infirmière technicienne
- infirmier technicien/infirmière technicienne en cardiologie
- infirmier visiteur/infirmière visiteuse
- infirmier/infirmière
- infirmier/infirmière – chambre de naissance
- infirmier/infirmière – Forces armées
- infirmier/infirmière à l'emploi d'un organisme national
- infirmier/infirmière au triage
- infirmier/infirmière clinique
- infirmier/infirmière de cabinet de médecins
- infirmier/infirmière de cabinet médical
- infirmier/infirmière de centre de jeunesse
- infirmier/infirmière de chevet
- infirmier/infirmière de clinique
- infirmier/infirmière de clinique externe
- infirmier/infirmière de clinique médicale
- infirmier/infirmière de la Croix-Rouge
- infirmier/infirmière de l'Ordre de Victoria
- infirmier/infirmière de salle de réveil
- infirmier/infirmière de salle d'opération
- infirmier/infirmière de soins à domicile
- infirmier/infirmière de soins ambulatoires
- infirmier/infirmière de soins de première ligne
- infirmier/infirmière d'équipe de liaison
- infirmier/infirmière d'équipe volante
- infirmier/infirmière des soins intensifs
- infirmier/infirmière d'établissement industriel
- infirmier/infirmière d'hôpital
- infirmier/infirmière d'unité
- infirmier/infirmière d'unité coronarienne
- infirmier/infirmière d'unité des soins intensifs
- infirmier/infirmière d'urgence

- infirmier/infirmière en cardiologie
- infirmier/infirmière en chirurgie cardiaque
- infirmier/infirmière en dialyse
- infirmier/infirmière en gériatrie
- infirmier/infirmière en gérontologie
- infirmier/infirmière en hémodialyse
- infirmier/infirmière en hygiène hospitalière
- infirmier/infirmière en médecine du travail
- infirmier/infirmière en milieu scolaire
- infirmier/infirmière en néphrologie
- infirmier/infirmière en néphrologie et en greffes rénales
- infirmier/infirmière en obstétrique
- infirmier/infirmière en oncologie
- infirmier/infirmière en pédiatrie
- infirmier/infirmière en périnatalité
- infirmier/infirmière en pratique privée
- infirmier/infirmière en premiers soins
- infirmier/infirmière en prévention de la contagion
- infirmier/infirmière en prévention des infections
- infirmier/infirmière en psychiatrie
- infirmier/infirmière en région éloignée
- infirmier/infirmière en santé communautaire
- infirmier/infirmière en santé du travail
- infirmier/infirmière en santé mentale
- infirmier/infirmière en santé publique
- infirmier/infirmière en santé publique et communautaire
- infirmier/infirmière en santé scolaire
- infirmier/infirmière en sciences neurologiques
- infirmier/infirmière en service externe
- infirmier/infirmière en service général
- infirmier/infirmière en service interne
- infirmier/infirmière en soins aux grands brûlés
- infirmier/infirmière en soins critiques
- infirmier/infirmière en soins d'urgence
- infirmier/infirmière en soins généraux
- infirmier/infirmière en soins généraux – psychiatrie
- infirmier/infirmière en soins gériatriques
- infirmier/infirmière en soins intégraux
- infirmier/infirmière en soins intensifs
- infirmier/infirmière en soins intensifs chirurgicaux
- infirmier/infirmière en soins intensifs coronariens
- infirmier/infirmière en soins intensifs médicaux
- infirmier/infirmière en soins intensifs pédiatriques
- infirmier/infirmière en soins neurologiques à domicile
- infirmier/infirmière en soins palliatifs
- infirmier/infirmière en soins privés

- infirmier/infirmière en soins psychiatriques et en santé mentale
- infirmier/infirmière en soins respiratoires
- infirmier/infirmière en surveillance des infections
- infirmier/infirmière infosanté
- infirmier/infirmière responsable du triage
- infirmier/infirmière sur appel
- infirmier/infirmière sur liste de rappel
- infirmier/infirmière télésanté
- infirmier-conseil/infirmière-conseil
- infirmier-conseil/infirmière-conseil en santé du travail
- infirmier-conseil/infirmière-conseil en santé publique
- infirmier-conseiller/infirmière-conseillère
- infirmier-consultant/infirmière-consultante
- infirmier-consultant/infirmière-consultante en santé du travail
- soeur-infirmière
- technicien/technicienne en soins infirmiers

Fonctions principales

Les infirmiers autorisés exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

Infirmiers autorisés en soins généraux

- évaluer les patients afin d'identifier les soins infirmiers appropriés;
- collaborer avec les autres membres des équipes interdisciplinaires de soins de santé afin de planifier, d'implanter, de coordonner et d'évaluer les soins aux patients en consultation avec les patients et leur famille;
- administrer les médicaments et traitements prescrits par un médecin ou selon les politiques et protocoles en vigueur;
- surveiller, évaluer, documenter et consigner les symptômes et les changements dans l'état des patients, et prendre des mesures nécessaires;
- utiliser du matériel ou des appareils médicaux ou en surveiller l'utilisation;
- assister les médecins dans les interventions chirurgicales et autres procédures médicales;
- superviser, s'il y a lieu, les infirmiers auxiliaires autorisés et autre personnel infirmier;
- élaborer et mettre à exécution, s'il y a lieu, la démarche de planification de renvoi des patients lorsque ceux-ci sont admis en établissement;
- informer et conseiller, au besoin, les patients et leurs familles sur certains aspects de la santé, en collaboration avec d'autres travailleurs dans le domaine de la santé.
- Les infirmiers autorisés peuvent se spécialiser dans des domaines tels que la chirurgie, les soins obstétricaux, les soins psychiatriques, les soins de phase aiguë, la pédiatrie, la gériatrie, la santé communautaire, la médecine du travail, les soins d'urgence, la réadaptation ou l'oncologie.
- Les infirmiers praticiens sont des fournisseurs de soins indépendants ayant un champ d'activité plus large que les infirmiers autorisés.

Infirmiers en santé du travail

- élaborer et mettre en oeuvre des programmes d'éducation sur la santé pour les employés;
- dispenser des soins d'infirmiers autorisés dans des entreprises et industries privées.

Infirmiers en santé communautaire

- donner des renseignements sur la santé et des soins d'infirmiers autorisés dans des unités de santé publique et à domicile;
- gérer les cas complexes de soins à domicile, prendre part à des évaluations des besoins de la collectivité et à l'élaboration de programmes;
- effectuer des tests de dépistage de maladies et assurer la prestation de programmes d'immunisation.

Infirmiers en psychiatrie

- dispenser des soins infirmiers et des services de counseling et donner des cours de dynamique de la vie aux patients dans les hôpitaux psychiatriques, les cliniques de santé mentale, les établissements de soins de longue durée ainsi qu'au sein de la collectivité.

Consultants en soins infirmiers

- fournir des services consultatifs à des établissements, à des associations et à des organisations de soins de santé sur les questions et les préoccupations relatives à la profession d'infirmier et à l'exercice en sciences infirmières.

Chercheurs infirmiers en sciences infirmières

- effectuer des travaux de recherche liés aux sciences infirmières, en tant que travailleurs autonomes ou employés de centres hospitaliers, d'organismes privés et publics et du gouvernement.

Infirmiers cliniciens

- fournir leadership, conseils et orientation en ce qui concerne la prestation de soins basés sur la recherche à des groupes précis de patients dont le soin relève d'organisations de soins de santé particulières.

Conditions d'accès à la profession

Infirmiers autorisés

- Un diplôme d'études universitaires ou collégiales ou la réussite d'un autre programme reconnu en sciences infirmières est exigé.

- De l'expérience ou une formation supplémentaire est exigée pour pouvoir se spécialiser dans un domaine particulier des sciences infirmières.
- Une maîtrise ou un doctorat en sciences infirmières est habituellement exigé des infirmiers cliniciens spécialisés, des infirmiers cliniciens, des consultants en soins infirmiers et des chercheurs en sciences infirmières.
- Un permis d'exercice d'un organisme de réglementation provincial ou territorial est exigé dans toutes les provinces et les territoires.

Infirmiers praticiens

- Une maîtrise en sciences infirmières ou un diplôme d'infirmier praticien (catégorie spécialisée) est exigée.
- Un permis d'exercice d'un organisme de réglementation provincial ou territorial est exigé dans toutes les provinces et tous les territoires.
- En Ontario, la réussite de l'examen Extended Class Registration Examination (ECRE) est exigée pour porter le titre d'infirmier autorisé (catégorie spécialisée).

Infirmiers psychiatriques autorisés

- Un programme de niveau collégial ou universitaire d'infirmier psychiatrique autorisé est exigé.
- Un permis d'exercice est exigé au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique.

Renseignements supplémentaires

- La qualification des infirmiers formés exclusivement en tant qu'infirmier psychiatrique autorisé est règlementée au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique. Dans toutes les autres provinces et tous les territoires, les infirmiers autorisés peuvent travailler en tant qu'infirmiers psychiatriques sans permis additionnel d'infirmier psychiatrique autorisé.
- L'expérience permet aux infirmiers autorisés d'accéder à des postes de supervision ou de direction.

Appellations à ne pas confondre

- Directeur/directrice des soins infirmiers (voir [0311](#) *Directeurs/directrices des soins de santé*)
- Infirmier auxiliaire autorisé/infirmière auxiliaire autorisée (voir [3233](#) *Infirmiers auxiliaires/infirmières auxiliaires*)
- *Infirmiers auxiliaires/infirmières auxiliaires* ([3233](#))

- *Infirmiers/infirmières en chef et superviseurs/superviseures* ([3151](#))